***Réaction suite au préjudice subi du fait de la destruction illégale d’animaux sauvages***

Je suis adhérent-e de l’ASPAS (Adhérent N° XXXXX – *vous trouverez votre numéro sur votre carte d’adhérent*) et habite le département de ….

À ce titre, je soutiens librement et volontairement les moyens que cette association met en œuvre pour mener à bien sa mission reconnue d’utilité publique, définie dans ses statuts, et notamment les actions qu’elle entreprend devant les tribunaux.

Les nombreuses annulations par les tribunaux des listes d’espèces animales dites « nuisibles » ne ramènent pas à la vie les animaux détruits avant que le jugement ne soit rendu.

Pourtant, sans ces décisions abusives, ces animaux, tout comme leur éventuelle descendance, auraient pleinement joué leur rôle dans un écosystème dont je peux faire partie avec les miens. En tant que prédateurs ou proies, ces animaux jouent un rôle dans la chaîne alimentaire. Par ses mœurs, chaque animal a un impact sur le milieu naturel dans lequel il évolue, constitué de multiples entités avec lesquelles il interagit. Ces animaux participent ainsi à l’équilibre naturel et à la préservation d’une biodiversité riche.

Cette atteinte au patrimoine naturel commun, amputé par une décision illégale, me cause un préjudice directement lié à la faute commise par le représentant de l’État.

C’est pourquoi, en tant que citoyen-ne, je demande réparation pour ce préjudice subi en raison des destructions d’animaux sauvages reconnues a posteriori illégales par les tribunaux.